



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 2026-01

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2026, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement suivant intitulé :

« Règlement n° 2026-01 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Le règlement n° 2026-01 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : *Affaires municipales – Règlements municipaux – Règlements d’urbanisme – Permis et certificats* ou en transmettant une demande au Service du greffe à l’adresse suivante : greffe@muniles.ca.

Le règlement n° 2026-01 entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 16 avril 2026

Alexandra Vigneau, greffière